



Conseil économique et social

Distr. limitée
16 juin 2008
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-huitième session

9 juin-3 juillet 2008

Point 8 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-huitième session

Projet de rapport

Rapporteur : M^{me} Stefania Rosini (Italie)

Additif

Questions relatives au programme : exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2006-2007

[Point 3 a)]

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2006-2007

1. À sa 4^e séance, le 10 juin 2008, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'ONU pour l'exercice biennal 2006-2007 (A/63/70).
2. Le Sous-Secrétaire général à la planification des programmes, au budget et à la comptabilité, qui exerce les fonctions de Contrôleur, a présenté ce rapport et répondu aux questions soulevées lors de l'examen du rapport par le Comité. Des représentants du Bureau des services de contrôle interne étaient également présents.

Débat

3. Les délégations ont favorablement accueilli le rapport, dont elles ont approuvé dans l'ensemble les conclusions. Elles ont appuyé l'idée qu'il fallait renforcer le dialogue et la concertation entre les organismes.



4. Plusieurs délégations ont fait remarquer que le rapport avait été publié en retard, et le Secrétariat a été encouragé à respecter les règles concernant la publication des documents. Les retards répétés dont souffre la publication des documents dans toutes les langues officielles ont été perçus comme un signe de l'existence de problèmes fondamentaux, peut-être chroniques, en matière de gouvernance et de gestion de l'Organisation. Il a été suggéré que le Secrétariat analyse les problèmes en question et propose des solutions.

5. À cet égard, on s'est félicité du fait que le Secrétaire général comptait insérer dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, sous la rubrique « Direction exécutive et administration » de chaque département, un indicateur de succès relatif à la soumission dans les délais des documents de présession.

6. On s'est inquiété des problèmes de méthode liés à la définition et à la mesure de l'exécution des programmes. Il a été indiqué que ces problèmes devaient être traités sur la base du rapport du Secrétaire général en date du 19 février 2008 concernant le dispositif de responsabilisation, le cadre de référence de la gestion globale des risques et du contrôle interne, et le cadre de gestion axée sur les résultats (A/62/701 et Corr.1).

7. On s'est interrogé sur la façon dont ce rapport renseignait les États Membres sur les résultats réellement obtenus par l'Organisation pendant la période considérée.

8. On a estimé que le mécanisme de planification et de budgétisation était la clef de voûte de l'activité de l'ONU, comme dans toute organisation : il devait permettre aux organes intergouvernementaux de hiérarchiser les objectifs et d'allouer des ressources en conséquence. Les États Membres et le Secrétariat devaient donc trouver des moyens d'améliorer ce mécanisme pour le rendre à la fois plus simple et plus cohérent. Il convenait d'insister davantage sur une véritable gestion axée sur les résultats et de moins s'appesantir sur l'attribution de tel poste à tel service et la mesure des taux d'exécution des produits.

9. On a salué l'obtention par le Secrétariat d'un taux d'exécution des produits de 89 %, tout en faisant remarquer que ce chiffre était inférieur d'un point au taux calculé pour l'exercice antérieur. Il a été demandé au Secrétariat de déterminer la cause de ce repli et de remédier à celui-ci.

10. On s'est dit préoccupé par la faiblesse des taux d'exécution des produits dans les domaines de la sûreté et de la sécurité ainsi que du désarmement, et il a été constaté que les taux d'exécution obtenus au Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et en ce qui concerne le développement économique et social en Asie et dans le Pacifique étaient eux aussi relativement bas. Le Secrétariat a été invité à améliorer ces taux.

11. On a relevé qu'un taux d'exécution de 100 % avait été atteint dans les opérations de maintien de la paix, mais il a également été signalé que l'Organisation menait toujours deux opérations très difficiles, à savoir l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, en cours dans des régions où la situation continuait de peser sur la paix et la stabilité en Afrique.

12. Des questions précises ont été posées sur ce qu'avaient fait les directeurs de programme et leurs subordonnés pour mieux exploiter les données relatives à l'exécution des programmes lors de la prise de décisions, sur la raison pour laquelle les centres d'information des Nations Unies ne disposaient pas de sites Web en chinois, et sur la façon dont le Secrétariat comptait pourvoir les postes vacants dans les meilleurs délais et préparer la relève s'agissant des services de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

13. Le Secrétariat a été invité à prendre des mesures efficaces pour régler chacun de ces problèmes.

14. On a fait valoir qu'un progiciel de gestion intégré pourrait éventuellement contribuer à améliorer la planification, notamment celle de l'établissement des rapports.

Conclusions et recommandations

15. **Le Comité a déploré le fait que le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'ONU pour l'exercice biennal 2006-2007 n'ait pas été publié conformément à la règle des six semaines, et réaffirmé la nécessité d'accroître la souplesse et la transparence des procédures en vigueur au sein du Secrétariat et de garantir la publication dans les délais de tous les documents voulus, conformément à la règle susmentionnée, de sorte que le Comité puisse dûment les examiner dans le cadre de l'exécution de son mandat.**

16. **Le Comité a pris conscience des problèmes de méthode rencontrés lors de l'établissement de ce rapport et recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer à procéder à des aménagements méthodologiques en vue d'améliorer la qualité de la formulation des réalisations escomptées et des indicateurs de résultats dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, compte tenu des observations faites par le Comité.**

17. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de proposer des modifications à apporter au Règlement et aux règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation¹, de façon à inciter l'Organisation à aller au-delà de la budgétisation axée sur les résultats et à s'orienter vers une véritable gestion centrée sur les résultats, en tenant compte de toute décision que l'Assemblée pourrait prendre eu égard au rapport du Secrétaire général sur le dispositif de responsabilisation, le cadre de référence de la gestion globale des risques et du contrôle interne, et le cadre de gestion axée sur les résultats.**

18. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale décide d'exploiter les résultats détaillés exposés par le Secrétaire général dans son rapport sur l'exécution des programmes de l'ONU pour l'exercice biennal 2006-2007 lorsqu'elle examinerait le projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011.**

19. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale préconise que les directeurs de programme soient soumis à l'obligation de rendre compte en ce qui concerne l'obtention des résultats recherchés et la démonstration des progrès accomplis dans la réalisation des engagements énoncés dans le budget-**

¹ ST/SGB/2000/8.

programme, ce qui suppose que des rapports sur l'exécution de ces engagements soient demandés au niveau des sous-programmes et que les fonctions d'encadrement correspondantes soient prises en compte dans le processus d'évaluation et de notation des fonctionnaires.

20. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de donner, dans ses futurs rapports sur l'exécution des programmes de l'ONU, des informations détaillées sur toutes les questions transversales pertinentes.

21. Estimant que les États Membres avaient besoin de mieux saisir l'impact des différentes activités, le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir plus de précisions sur le résultat des activités de contrôle et d'évaluation menées aux niveaux des départements et des dirigeants, en tenant compte en particulier de la manière dont les enseignements tirés de l'expérience étaient partagés et mis en pratique dans les activités de planification.

22. Conscient des progrès accomplis dans la présentation des informations concernant les difficultés rencontrées et les objectifs non atteints, le Comité a néanmoins vu un manque de cohérence de ces informations d'un programme à l'autre. C'est pourquoi il a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de renforcer la cohérence desdites informations et d'en harmoniser la présentation pour l'ensemble des programmes.
